STAGE

ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL





20 jeudi 9h - 17h novembre 2025

LENS
LYCÉE BÉHAL
16 rue Paul Eluard

Programme du stage :

- ► Matinée commune Voie Technologique et Voie Professionnelle
 - Actualités sociales nationale et académique
 - Quel avenir pour ces deux voies, quels points communs et différences, et quelle articulation entre elles et avec le supérieur ?
 - Quelles évolutions sur les poursuites d'études des élèves issu.es de ces deux voies?
 - Quel rôle des syndicats de la FSU dans les instances ? (CSA, CSA-RA, CORE,...)
 - Quels sont les mandats et projets du SNUEP-FSU et du SNES-FSU pour ces deux voies ?

▶ Après-midi dédiée Voie Professionnelle ou Voie Technologique dans deux salles différentes

- Voie Technologique en mutation : quelles évolutions pour quelles filières ?
- Influence de Parcoursup et de la réforme des BUT, de l'apprentissage et des parcours mixés sur la poursuite d'études après la VT
- Les dernières réformes de la voie professionnelle des lycées et notamment celle de la terminale bac pro sont imprégnées des nouvelles méthodes d'administration sources d'une pression de plus en plus grande sur les directions qui rejaillit sur les enseignants. Elles constituent également un élément de la politique de tri social et scolaire de la politique d'E. Macron pour limiter les poursuites d'études et envoyer les jeunes plus tôt au travail. Décryptage du contenu et des enjeux pour le lycée professionnel, les personnels et les élèves.

Stage animé par le secteur Voie Technologique du SNES-FSU de Lille, par Axel Benoîst, co-secrétaire général national du SNUEP-FSU et par Simon Bach, responsable national du secteur Voie Technologique du SNES-FSU.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ne prennent en charge les frais de déplacements que pour leurs adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours. N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement! Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).





- lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux
- @ s3lil@snes.edu
- © 03.20.06.77.41

